TABLEAU RECAPITULATIF de vos activités professionnelles

Critère de départage en cas de candidats ex-aequo.

MONITEUR EDUCATEUR EN VOIE DIRECTE

Ce tableau à compléter obligatoirement doit récapituler la durée de votre expérience professionnelle (salariée ou bénévole), **quel que soit le domaine d'activités**. Aucun stage scolaire réalisé de la 6ème à la terminale ne doit figurer. Il n'est pas nécessaire de joindre vos certificats de travail ou autres documents pouvant justifier votre parcours professionnel, **vous devez uniquement attester sur l'honneur le nombre d'heures déclaré.**

Les justificatifs relatifs aux emplois cités seront uniquement réclamés aux candidats ex-aequo admis ou appelés en liste complémentaire pour entrer en formation.

Important : si le nombre d'heures ne correspond pas aux documents fournis, le candidat sera éliminé.

NOM – PRENOM : ……..
atteste sur l'honneur que les informations portées ci-dessous sont exactes. Je m'engage à fournir à l'IREIS les documents qui pourraient m'être demandés.

☐ **Cochez cette case si vous ne déclarez aucune heure.**

DATE et SIGNATURE :
(précédées de la mention lu et approuvé)

ENTREPRISE	DATE DEBUT	DATE FIN	DUREE EN HEURES*	EMPLOI OCCUPE

DUREE TOTALE EN HEURES*

***Additionnez le nombre d'heures figurant sur vos bulletins de salaires ou sur vos attestations de bénévolat.**

- **Le calcul de vos heures doit être fait jusqu'au 31 décembre 2020 si vous avez la certitude de pouvoir fournir fiches de paie ou attestations de travail allant jusqu'à cette date. Attention : ce tableau doit être déposé en version numérique dans votre dossier au plus tard le 10/02/21 pour les candidats non dispensés de l'épreuve écrite, le 5/03/21 pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite.**
- **Assurez-vous de pouvoir être en possession de tous vos justificatifs à partir du 26 avril 2021 concernant notamment les attestations de bénévolat.**
- **Si le nombre d'heures ne figure pas sur vos bulletins de salaire, calculez vos heures sur une base maximum de 35 h par semaine pour un temps plein.**